



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-380 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET UN EMPRUNT DE 850 000 \$

Avis public est donnée par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 avril 2023, le conseil de la municipalité de Labelle a adopté le règlement numéro 2023-380 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Le règlement numéro 2023-380 a reçu l'approbation requise par la Loi comme suit :

- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Habitation en date du 8 mai 2023.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Labelle, ce quinzième jour de mai deux mille vingt-trois.

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale